

POUR LE PEUPLE TUNISIEN EN LUTTE.

Le pouvoir est dépassé. Il s'affole devant l'intensification des luttes. A l'université les grèves durent depuis une semaine. Le bureau exécutif de l'U.G.E.T. est désavoué. Réunis en congrès extraordinaire à la faculté de Droit, les étudiants ont mis en place démocratiquement un nouveau B.E.

Evacués par la brigade spéciale anti-émeutes, ils descendent dans la rue, se mêlent au peuple et lui expliquent le sens et la portée de leur lutte. Fidèle à sa tradition le pouvoir réprime: arrestations massives, intimidations, pression sur les parents, chantage de Mzali qui menace de former l'Université jusqu'en septembre 1972.

De son côté la classe ouvrière redouble de combativité. La lutte s'intensifie: grève des vendeurs de journaux, grève à la cimenterie de Djebel Djeloud, grève à la société des transports de Sfax, grève dans les mines du Sud.

Le pouvoir isolé et menacé par les luttes montantes n'a d'autre recours que la mystification et la repression: expulsion de la camarade Simone Ben Othman à la suite d'une campagne raciste anti-juive visant à discréditer le mouvement étudiant auprès des masses populaires. Les organisations syndicales fantoches -U.G.T.T. et U.G.E.T.- se font l'écho de cette démagogie:

-L'U.G.T.T., tout en faisant le silence absolu sur les luttes ouvrières, jette à la confusion dans les rangs des masses populaires en accusant bassement la camarade Simone de sionisme.

-L'U.G.E.T., abonde dans le même sens, désavoue le mouvement étudiant et appelle à sa repression.

-ETUDIANTS, OUVRIERS, NOTRE LUTTE EST COMMUNE: CONTRE LA REPRESSION ET L'EXPLOITATION, CONTRE LA DEMAGOGIE ET LES CAMPAGNES RACISTES DU POUVOIR.

-SOUTENONS NOS CAMARADES DE TUNIS. EXIGEONS COMME EUX LA DISSOLUTION DU B.E. ET DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE.

-EXIGEONS LA LIBERATION IMMEDIATE DE TOUS LES CAMARADES ARRETES.

-POUR LA LIBERATION IMMEDIATE DE BEN OTHMAN.

-LA LUTTE DU PEUPLE TUNISIEN CONTINUE.

Le 8 Février 1972.

COMITE POUR LA LIBERATION DE
BEN OTHMAN.

LES ENNEMIS DU PEUPLE N'AURONT PLUS LA PAROLE

La lutte du peuple tunisien s'intensifie. Le gouvernement proclame de fait l'état de siège. Dans son désarroi il espère tromper encore les masses populaires en organisant un rassemblement pour dénigrer bassonement la lutte estudiantine.

Manifestement cette démagogie est passée de mode.

—PREUVE : évacués par la police du campus universitaire, des camarades se replient sur les bidonvilles voisins où ils ont trouvé un soutien actif et une grande sympathie au sein de population déshéritée dont Bourguiba disait qu'elle représente un danger pour les biens des nantis et la sécurité des promeneurs et des touristes (discours du 25 Juillet 1971).

Isolé de plus en plus, le gouvernement ne peut plus faire face aux luttes ouvrières qui s'intensifient : grève dans les mines du Sud, grève dans les Transports de Sfax, grève dans la cimenterie de Djebel Djelloud...

De ces grèves ni "le syndicat-Achour" ni la presse bourgeoise occidentale complice ne soufflent mot.

Les facultés fermées, les lycéens à Tunis, à Sfax, et à Gafsa pronont la grève. Leur mot d'ordre est : "en Tunisie notre avenir est le chômage,

pourquoi sommes nous à l'école? "Aux lycées de Carthage et d'El-Omrano, des grèves sont réprimées sauvagement par la police qui a investi les locaux

Les facultés fermées, les camarades de Paris réalisent les revendications émanant du mouvement de Tunis. La C.A. fantôme et complice de ceux qui ont

appelé à la répression sauvage du mouvement étudiant est désavouée et paralysée. Sa réunion d'information a été transformée par la masse étudiante en

un vaste meeting de soutien aux camarades Tunisiens. Les étudiants en masse

ont mis sur pied un comité d'action et de lutte U.G.E.T. malgré les provocations des fieffés réactionnaires et des révisionnistes aveuglés.

Camarades,

SOUTENONS LE COMITE D'ACTION ET DE LUTTE U.G.E.T

**APPUYONS MASSIVEMENT LA LUTTE DE NOS CAMARADES DE TUNIS ; ARRACHONS LES DEPENDUS
REVOLUTIONNAIRES DES GRIFFES DU POUVOIR.**

EXIGEONS LA LIBERATION IMMEDIATE DU CAMARADE BEN OTHMANE.

ETUDIANTS, OUVRIERS, NOTRE LUTTE EST COMMUNE, CONTRE LA REPRESSION ET

L'EXPLOITATION, CONTRE LA DEMAGOGIE RACISTE DU POUVOIR.

LA LUTTE DU PEUPLE TUNISIEN CONTINUE.

Paris, 15 Fev. 1972

Comité pour la libération de

Ben Othmane

Imp. Spé. C.O.L.B.O.

LES ENNEMIS DU PEUPLE N'AURONT PLUS LA PAROLE

La lutte du peuple tunisien s'intensifie. Le gouvernement proclame de fait l'état de siège. Dans son désarroi il espère tromper encore les masses populaires en organisant un rassemblement pour dénigrer bassoment la lutte estudiantine.

Manifestement cette démagogie est passé de mode.

—PREUVE : évacués par la police du campus universitaire, des camarades se replient sur les bidonvilles voisins où ils ont trouvé un soutien actif et une grande sympathie au sein de population déshéritée dont Bourguiba disait qu'elle représente un danger pour les biens des nantis et la sécurité des promeneurs et des touristes (discours du 25 Juillet 1971).

Isolé de plus en plus, le gouvernement ne peut plus faire face aux luttes ouvrières qui s'intensifient : grève dans les mines du Sud, grève dans les Transports de Sfax, grève dans la cimenterie de Djebel Djelloud...

De ces grèves ni "le syndicat-Achour" ni la presse bourgeoise occidentale complice ne soufflent mot.

—Les facultés fermées, les lycéens à Tunis, à Sfax, et à Gafsa pronont la relève. Leur mot d'ordre est : "en Tunisie notre avenir est le chômage, pourquoi sommes nous à l'école? "Aux lycées de Carthage et d'El-Omrano, des grèves sont réprimées sauvagement par la police qui a investi les locaux. Les facultés fermées, les camarades de Paris réalisent les revendications émanant du mouvement de Tunis. La C.A. fantôme et complice de ceux qui ont appelé à la répression sauvage du mouvement étudiant est désavouée et paralysée. Sa réunion d'information a été transformée par la masse étudiante en un vaste meeting de soutien aux camarades Tunis. Les étudiants en masse ont mis sur pied un comité d'action et de lutte U.G.E.T. malgré les provocations des fieffés réactionnaires et des révisionnistes aveuglés.

Camarades,

SOUTENONS LE COMITE D'ACTION ET DE LUTTE U.G.E.T

APPUYONS MASSIVEMENT LA LUTTE DE NOS CAMARADES DE TUNIS ; ARRACHONS LES DEPRES REVOLUTIONNAIRES DES GRIFFES DU POUVOIR.

EXIGEONS LA LIBERATION IMMEDIATE DU CAMARADE BEN OTHMANE.

ETUDIANTS, OUVRIERS, NOTRE LUTTE EST COMMUNE, CONTRE LA REPRESSION ET L'EXPLOITATION, CONTRE LA DEMAGOGIE RACISTE DU POUVOIR.

LA LUTTE DU PEUPLE TUNISIEN CONTINUE.

Paris, 15 Fev. 1972

Comité pour la libération de

Bon Othmane

Imp. Spé. C.O.L.B.O.

LES ENNEMIS DU PEUPLE N'AURONT PLUS LA PAROLE

La lutte du peuple tunisien s'intensifie. Le gouvernement proclame de fait l'état de siège. Dans son désarroi il espère tromper encore les masses populaires en organisant un rassemblement pour dénigrer bassoment la lutte estudiantine.

Manifestement cette démagogie est passé de mode.

--PREUVE : évacués par la police du campus universitaire, les camarades se replient sur les bidonvilles voisins où ils ont trouvé un soutien actif et une grande sympathie au sein de population déshéritée dont Bourguiba disait qu'elle représente un danger pour les biens des nantis et la sécurité des promeneurs et des touristes (discours du 25 Juillet 1971). Isolé de plus en plus, le gouvernement ne peut plus faire face aux luttes ouvrières qui s'intensifient : grève dans les mines du Sud, grève dans les Transports de Sfax, grève dans la cimenterie de Djebel Djelloud... De ces grèves ni "le syndicat-Achour" ni la presse bourgeoise-occidentale complice ne soufflent mot.

--Les facultés fermées, les lycéens à Tunis, à Sfax, et à Gafsa pronont la relève. Leur mot d'ordre est : "en Tunisie notre avenir est le chômage, pourquoi sommes nous à l'école? "Aux lycées de Carthage et d'El-Omrano, des grèves sont réprimées sauvagement par la police qui a investi les locaux. Les facultés fermées, les camarades de Paris réalisent les revendications émanant du mouvement de Tunis. La C.A. fantôme et complice de ceux qui ont appelé à la répression sauvage du mouvement étudiant est désavouée et paralysée. Sa réunion d'information a été transformée par la masse étudiante en un vaste meeting de soutien aux camarades Tunisiens. Les étudiants en masse ont mis sur pied un comité d'action et de lutte U.G.E.T. malgré les provocations des ficiffés réactionnaires et des révisionnistes aveuglés.

Camarades,

SOUTENONS LE COMITE D'ACTION ET DE LUTTE U.G.E.T

APPUYONS MASSIVEMENT LA LUTTE DE NOS CAMARADES DE TUNIS ; ARRACHONS LES DEBRES REVOLUTIONNAIRES DES GRIFFES DU POUVOIR.

EXIGEONS LA LIBERATION IMMEDIATE DU CAMARADE BEN OTHMANE.

ETUDIANTS, OUVRIERS, NOTRE LUTTE EST COMMUNE, CONTRE LA REPRESSION ET

L'EXPLOITATION, CONTRE LA DEMAGOGIE RACISTE DU POUVOIR.

LA LUTTE DU PEUPLE TUNISIEN CONTINUE.

Paris, 15 Fev. 1972

Comité pour la libération de

Ben Othmane

Emp. Spé. C.O.L.E.O.

نمريبات النظام التونسي تتواصل
نحيته الاخيرة = ابن عثمان % فمن بعده ؟

في تونس، يواصل النظام البرقبي عملية القمع العنيف ضد الجماهير الشعبية .
للراي العالمي يتصادم في مخادعته و يتظاهر بالليبرالية " و " السياسة الحكيمة " . اما
في الواقع فهو يواحه بكل وحشية و انطباع كل معارضة داخل البلاد .
ان المناضل الثوري ابن عثمان الموجود حاليا بسجون الدستور ليس الا
ضحية من ضحاياه العديدة =

— عام ١٩٦٨ في شهر مارس، وقع اغراب عام بالجامعة بتونس =
وقعت مرتين محاكمة كلها تزييف . =

— سبتمبر ٦٨ الحكم على مائة من المناضلين الثوريين و التقدميين، و بلغت

الاحكام ١٤ سنة سحنا .

— فيفيس ٦٩ تسليط احكام جديدة على ٢٧ مناضلا آخرين .

رغم ذاء الشعب يواصل في مموده . =

— نوفمبر ٧٠ اغراب عمال شركة السككا الحديدية بسيدى فتح الله . الشرطة

تتدخل بالسلام لقمع المضربين و ايقاف " المسيريين " ثم تاردهم باستمرار بعد ان اطردوا
من عطهم .

— ديسمبر ٧٠ الفلاحون بقرية " الهوارية " يعارضون بشدة و بالعنف قرار الحكومة

على اقتكك اراضيهم لفائدة اقل على نواب مجلس الامة و يواحد من بيسالة نيران اسلحة رجال الامن .

— افريل ٧١ عمال بلدية العاصمة ينزلون في الشوارع بمظاهرات ، النظام يخاف

و يتدد نمريباته و يلقي القبض على بعض منهم للانتطاقهم مع استعمال كل اساليب التعذيب .

اثر ذلك يقم ايقاف احمد بن عثمان .

احمد بن عثمان كان قد حكم عليه بعشر سنوات سحنا في سبتمبر ٦٨ ، وبعد عامين اخرج من السجن
و وضع تحت الإقامة الحبرية ، وبعد مدة قصيرة ربي من حديد في السجن . و يبدو ان الاتهامات

الموجهة نمده هي " التامر " ضد امن الدولة الداخلي ، محاولة تحطيم جهاز الدولة بالف ،

النداء الى الحرب الاهلية بتسليم مواطنين ضد آخرين . هذه الاتهامات كافية لتطبيق حكم

الاعدام . الا ان الحبح المادية التي قدمتها الشرطة بعد تفتيش مسكنه ليست الا = بعض

اعداد من حرية المعارضة " العامل التونسي " و نمو، من مقالات كان يعدها .

وهو معتقل منذ تسعة اشهر قنسى اثنين منها في ادارة الامن المركزية

حيث اغرب عن الاكل و طالب بفتح القنينة، و اخيرا نقل الى السجن المدني حيث وضع

في السجن المنيق و ان حالته المحيية في تدور .

و في انتظار المحاكمة التي طالت مدتها تستمر الشرطة في منايقة زوجته

التي اميحت مثل زوجها عرضة لتهديدات الشرطة المستمرة .

ايها الاخوان =

لنجعل من محاكمة احمد بن عثمان محاكمة الدستور نفسه .

لندالب باطلاق صراح ابن عثمان في المل الحال .

لندالب بالحرية و الديمقراطية الشعبية .

لننشر الخبر في صفوف الجماهير النجية من العمال و المثقفين .

لندالب بكل الحقيقة حول اعتقال احمد بن عثمان .

لجنة الدفاع عن ابن عثمان

ENCORE UNE FOIS LE REGIME TUNISIEN
FRAPPE . AUJOURD ' HUI BEN OTHMAN , DEMAIN QUI ?

En Tunisie, le régime de Bourguiba exerce une répression violente contre les masses populaires.

A l'opinion internationale, il se présente sous le masque de la "sagesse" et du "libéralisme". En réalité, toute velléité d'opposition à l'intérieur du pays est sauvagement brisée.

En effet, Ahmed Ben Othman, militant révolutionnaire, aujourd'hui dans les prisons du Destour, n'est pas un cas isolé.

- Mars 68: grève généralisée à l'Université de Tunis; Deux procès-théâtre:

1- Sept. 68: condamnation d'une centaine de militants révolutionnaires et progressistes à des peines allant jusqu'à 14 ans de prisons.

2- Fév. 69: nouvelle condamnation de 27 autres militants.

Mais le peuple multiplie les actes de résistance:

- Nov. 70: grève organisée des cheminots, le régime lance sa police armée pour briser la grève et arrêter les "meneurs", qui seront licenciés et sans cesse harcelés.

- Déc. 70: des paysans d'El Haouaria s'opposent violemment à la décision du gouvernement de les exproprier au profit d'un grand propriétaire député. Ils mènent une bataille et résistent héroïquement à l'attaque armée de la gendarmerie.

- Avr. 71: les travailleurs de la municipalité de Tunis manifestent dans la rue; de nouveau le Destour a peur, et frappe. Les travailleurs sont interpellés et passés à tabac dans les commissariats. Ben Othman est arrêté.

Ahmed Ben Othman a déjà été condamné en Sept. 68 à 10 ans de détention.

Sorti de prison 2 ans après, il est assigné à résidence surveillée. Pas pour longtemps. le voilà rejeté en taule.

Les chefs d'inculpation retenus contre lui, seraient les suivants: "complot" avec atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, tentative de détruire l'appareil de l'état par la violence, appel à la guerre civile par l'armement d'une partie de la population contre une autre. Le tout pouvant entraîner la peine de mort. Pourtant les preuves matérielles fournies par la police, en perquisitionnant chez lui, sont: des numéros du journal d'opposition "El Amel Tounsi" et des projets d'articles écrits par lui.

Il est détenu depuis plus de 9 mois. Il passe 2 mois dans les locaux de la police. Il fait la grève de la faim pour obtenir l'ouverture de l'instruction. Il est actuellement transféré à la prison civile de Tunis, et mis au régime cellulaire. Son état de santé est mauvais: saignement, troubles de la vue, maux d'estomac. Sa femme est convoquée par la police. Tous les deux sont l'objet d'intimidations et de pressions constantes de la part des autorités, en attendant l'ouverture du procès qui tarde à venir.

C A M A R A D E S ! !

FAISONS DU PROCES DE BEN OTHMAN LE PROCES DU DESTOUR .

- EXIGEONS LA LIBERATION IMMEDIATE DE BEN OTHMAN .

- EXIGEONS L'ETABLISSEMENT DES LIBERTES DEMOCRATIQUES .

- DIFFUSONS L'INFORMATION DANS LES RANGS DES MASSES, DES OUVRIERS ET DES INTELLECTUELS .

- FAISONS LA LUMIERE SUR LA DETENTION DE AHMED BEN OTHMAN .

- LA LUTTE DU PEUPLE TUNISIEN CONTINUE .

Comité pour la Libération de Ben Othman .

imp. spé. C.L.B.O.

A.P.L. Int. n° 79

TUNISIE (APL int 16 JANV 72) - Comité International pour la Sauvegarde des droits de l'Homme en TUNISIE

LA FEMME D'AHMED BEN OTHMAN REDDAOUI CONVOQUEE A LA SURETE :

Ahmed Ben Othman Reddaoui, étudiant tunisien a été arrêté en avril 1971 pour avoir, chez lui, diffusé et rédigé certains articles du journal d'opposition : "Le Travailleur Tunisien" (Aâmal Et Tounsi) (cf APL int.n°54). Le Comité international pour la sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie avait déjà élevé une protestation contre les conditions inhumaines de détention de l'étudiant (cf APL intrn°60).

Le Comité rapporte que "Madame Simone BEN OTHMAN (sa femme), a été convoquée à la Sûreté à TUNIS le lundi 10 janvier et qu'à ce jour elle s'y trouve encore".

TUNISIE (APL int 16 JANV 72) - Correspondance

GREVE DES VENDEURS DE JOURNAUX :

En TUNISIE, ne s'exprime pas qui veut : non seulement des personnes sont jetées en prison pour délit d'opinion (cf APL int.n°54) mais encore les journaux sont sous la tutelle directe du Parti Unique au pouvoir (le P.S.D.) quand ils n'en sont pas le porte-parole .

Une correspondance rapporte : "Le 12 janvier 1972, les vendeurs de journaux ont déclenché un mouvement de grève. Ils réclament entre autre une augmentation de leurs salaires, à l'occasion de l'augmentation du prix du journal qui est passé de 30 à 40 dinars.

Le P.S.D. a lancé un appel à ses militants pour qu'ils assurent eux-mêmes la diffusion des journaux: le parti unique veut engager une épreuve de force et réprimer le mouvement de grève."

A.P.L. Int
n° 96

TUNISIE (APL 4 FEVRIER) - COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME EN TUNISIE

SIMONE BEN OTHMAN CONDAMNEE A DEUX ANS DE PRISON AVEC SURSIS :

Simone BEN OTHMAN, née LELLOUCHE (épouse de Ahmed BEN OTHMAN REDDAOUI - cf APL int n°60 - actuellement détenu) détenue depuis le 10 janvier 1972, a été jugée le 1er février par la Cour de Sûreté de l'Etat de TUNIS, indique dans un communiqué, fait à Paris le 3 février 1972, le Comité International pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie. Le comité indique d'autre part :

"Officiellement, il s'agissait de lui faire purger sa contumace, car elle avait été condamnée, absente, en septembre 1968.

Verdict : 2 ans de prison avec sursis.

Les étudiants, mobilisés pour une affaire interne à l'Université, ayant appris la tenue du procès, se sont rendus en masse devant le Palais de Justice pour soutenir Simone Ben Othman et réclamer la libération de son mari, détenu depuis avril 1971.

Pour désamorcer cette "agitation", le syndicat étudiant inféodé au parti destourien, l'UGET, a cru bon de stigmatiser "les éléments connus pour leurs méthodes anarchistes", mais aussi d'apporter (de bonne source) les éléments d'information suivants :

"Il n'est nullement question de faire passer le camarade (!!) Ben Othman en jugement. C'est Simone Lellouche qui à sa propre requête passera devant la Cour d'Appel."

Précisons que Simone Ben Othman est rentrée en Tunisie dans l'été 1970, mais que l'Action (organe du parti destourien) a cru préférable d'écrire le 2 février : "Celle-ci avait été arrêtée le 10 janvier 1972 à son arrivée à Tunis, venant de France."

PARIS (APL 10 FEVRIER) - ETUDIANTS REVOLUTIONNAIRES DE L'UGET

DISSOLUTION PAR LES ETUDIANTS TUNISIENS DE PARIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'UGET-PARIS :

Depuis plus de 9 jours, les étudiants tunisiens contestent la représentativité du Bureau Exécutif de l'Union Générale des Etudiants (UGET) imposé par le parti Socialiste Destourien (au pouvoir) au Congrès de KORBA, qui s'est tenu en été 1971. Les étudiants étaient aussi mobilisés par le procès de Simone BEN OTHMAN (née Lellouche) et par la détention qui dure depuis dix mois de son mari Ahmed qui n'est toujours pas jugé (cf APL int n°54 et 96). Les 3, 4 et 5 février 7000 étudiants ont tenu sur le campus universitaire de la Faculté de Droit d'El MENZAH (banlieue de Tunis) un congrès extraordinaire qui destituait le bureau imposé par le PSD et élisait un nouveau bureau représentatif non reconnu par les autorités tunisiennes qui réprimèrent brutalement les manifestations des étudiants qui voulaient expliquer le sens de leur mouvement à la population de Tunis.

A la suite de ces événements s'est tenue le 7 février 1972 à Paris, Maison de la Tunisie, Cité Universitaire Internationale, une assemblée d'étudiants révolutionnaires de l'UGET. Voici le compte-rendu de cette assemblée fait par des étudiants révolutionnaires tunisiens:

"La commission administrative (C.A.) fantôme de la section de Paris de l'UGET a été dissoute par les étudiants tunisiens de Paris. Environ 500 étudiants étaient présents. Cette dissolution rentre dans le cadre des événements qui se déroulent à l'Université de Tunis. Les étudiants tunisiens estiment, comme leurs camarades de Tunis, que le Bureau Exécutif de leur syndicat ne représente que le régime bourgeois et fasciste de Bourguiba.

L'Assemblée Générale d'hier soir s'est déroulée dans le calme. Les destouriens, écrasés par les événements et la masse d'étudiants, ont battu en retraite. Des slogans scandés à l'Université de Tunis ont été repris, hier soir, par les étudiants révolutionnaires :

"Il n'y a de combattant suprême que le peuple" (Bourguiba se fait appeler "le combattant suprême")

"Dehors le Parti Communiste Destourien" (les communistes ont collaboré avec le Destour de Bourguiba et ont stigmatisé le mouvement révolutionnaire étudiant de Tunis).

Une commission de 10 étudiants a été élue pour préparer un congrès extraordinaire et élire une C.A. représentative des masses et qui réponde aux mots d'ordre et aux revendications du B.E. non reconnu par le régime arbitraire de Bourguiba.

TUNIS (10 FEVRIER) - LYCEENS CONTESTATAIRES

MOUVEMENT DE CONTESTATION ET DE SOLIDARITE DES LYCEENS AVEC LES ETUDIANTS :

Plusieurs lycées étaient en grève à Tunis le 7 février en solidarité avec les étudiants: lycée de jeunes filles de la rue du Pacha, lycée SADIKI, lycée GAFSA. Des mouvements de contestation et de solidarité avec les étudiants ont été enregistrés dans plusieurs lycées du pays. Voici des extraits d'une motion rédigée par des lycéens:

"Agissant solidairement avec nos camarades élèves d'autres lycées de la République, nous avons décidé l'arrêt des cours pour réfuter les mesures imposées par les autorités. Nous répudions le système sélectif tel qu'il découle de la programmation de l'administration et de l'organisation des disciplines enseignées.

Nous exigeons la représentativité démocratique des élèves au niveau des conseils de classe et du conseil de discipline. Nous demandons à être consultés pour l'élaboration des programmes. Nous demandons la révision des coefficients. Nous souhaitons une reconnaissance de la part de nos professeurs et que les rapports qui nous lient ne soient pas d'autorité. Nous soutenons le mouvement étudiant notamment pour un congrès extraordinaire réellement représentatif. Nous luttons pour la création d'une Union Nationale des élèves tunisiens (UNET)."

TUNIS (APL 10 FEV.) COMITE POUR LA LIBERATION DE BEN OTHMANRECIT DE DIVERSES MANIFESTATIONS D'ETUDIANTS A TUNIS

Les déclarations faites mardi devant l'Assemblée Nationale à TUNIS par le premier ministre M. Nouira sur les récents événements en Tunisie concernant le mouvement étudiant qui serait téléguidé de l'extérieur et le cas de Mme Simone BEN OTHMAN (née LELLOUCHE) qui, selon lui, n'aurait été victime d'aucune attaque raciste de la part des autorités, ne sont guère convaincantes si l'on en croit le récit des événements de TUNIS communiqué par le Comité pour la Libération de BEN OTHMAN :

"Le 1er février avait lieu à TUNIS le procès de Mme Simone BEN OTHMAN. 5000 étudiants s'étaient rassemblés le matin à la faculté des Lettres et s'étaient rendus par petits groupes vers le Palais de Justice(...) Une campagne officielle de dénigrement s'était déclenchée contre Mme BEN OTHMAN qui fut traitée de "juive sioniste qui veut faire en TUNISIE ce que COHN BENDIT fit en France en 1968" par l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (inféodée au Parti Socialiste Destourien parti unique au pouvoir). Les étudiants en grève générale se préoccupent aussi du sort d'A. BEN OTHMAN dont la date du procès n'est toujours pas fixée. L'Union Générale des Etudiants Tunisiens (inféodée au Parti Socialiste Destourien) condamne les grèves. Les jeudi 3, vendredi 4 et samedi 5 février, les étudiants tiennent un congrès extraordinaire pour l'élection d'un nouveau bureau exécutif au campus universitaire d'El Menzah. Le samedi 5 février, le matin, des policiers des brigades anti-émeutes investissent la Faculté de Droit où se tenait le congrès. Quelques heurts ont eu lieu. Ensuite les étudiants ont quitté les lieux pourchassés par les policiers jusque dans l'entrée de TUNIS. Plusieurs arrestations ont été opérées. L'après-midi, le nouveau bureau représentatif demande au gouvernement de le reconnaître comme seul représentant réel des étudiants tunisiens. Le Parti Socialiste Destourien ne reconnaîtra que son Bureau Exécutif bombardé par lui à la fin du congrès de l'Union Générale des Etudiants Tunisiens de l'été 1971 à KORBA.

Les étudiants envahissent le centre de TUNIS quadrillé par la police (casques, fusils, mitraillettes, lances grenades, gourdins, etc...). Mêlés au gens du peuple, leur manifestation consistait à expliquer le sens et la portée de leur mouvement et à donner des informations justes pour contrecarrer la campagne de dénigrement que le Parti de BOURGUIBA ne cesse de développer contre eux à travers le pays. Aucun heurt n'a été signalé. Cependant plusieurs camarades dont on ne connaît ni le nom ni le nombre restent arrêtés.

Le dimanche 6 février, Mme Simone BEN OTHMAN est expulsée à midi. Le lundi 7, la grève générale continue et le gouvernement se fascise de plus en plus et intensifie sa propagande. Devant la tenacité exemplaire de nos camarades le gouvernement fasciste menace. (...) Mardi 8 février, toute faculté où les cours n'auront pas repris normalement sera fermée jusqu'en septembre 1972." (NDLR: une décision du gouvernement prise mardi soir précise que les facultés de droit et de lettres sont fermées jusqu'en septembre 1972 et que les bourses des étudiants de ces facultés sont supprimées).

D'autre part un tract signé par le "Comité pour la Libération de BEN OTHMAN" du 8 février 1972 indique que le mouvement de contestation en TUNISIE n'est pas limité aux étudiants et lycéens : "De son côté la classe ouvrière redouble de combativité. La lutte s'intensifie: grève des vendeurs de journaux (Cf. APL Int. N°79) grève à la cimenterie de Djebel Djeloud, grève à la société des transports de SFAX, grève dans les mines du Sud."

PARIS (APL 11 FEV.) COMITE D'ACTION ET DE LUTTE - Union Générale des Etudiants Tunisiens
MEETING DE SOLIDARITE DES ETUDIANTS TUNISIENS A PARIS AVEC LEURS CAMARADES EN LUTTE A
L'UNIVERSITE DE TUNIS

A la suite d'une assemblée d'étudiants révolutionnaires de l'Union Générale des Etudiants Tunisiens (U.G.E.T.) - Paris, tenue à Paris le 7.2.72, une commission de 10 étudiants avait été élue pour préparer un congrès extraordinaire et pour élire une Commission Administrative (C.A.) représentative des étudiants et qui réponde aux mots d'ordres et revendications du Bureau Exécutif non reconnu par le régime arbitraire de BOURGUIBA et élu lors des assemblées d'étudiants qui s'étaient tenues, les 3, 4 et 5 Janvier, sur le campus de la Faculté de Droit à El MENZAH (Cf. APL Int. n° 101), banlieue de TUNIS, et qui avaient été féroceement réprimées.

"Le 8 Février 1972", indique un communiqué du Comité d'Action et de Lutte de l'UGET (Paris) du 9.2.72, " s'est tenue à la Maison de Tunisie un grand meeting de solidarité avec nos camarades en lutte à l'Université de Tunis.

Cette réunion, convoquée à l'origine par les membres de la Commission Administrative fantôme résidant à Paris, a immédiatement pris le caractère d'une réunion de dénonciation de ces éléments solidaires de ceux qui, à Tunis, ont appelé à la répression.

C'est ainsi qu'une motion de défiance a été adoptée à l'écrasante majorité des quelques 500 étudiants présents.

Dans la même motion, l'A.G. a décidé l'élection d'un bureau de séance. Grâce au sang froid des étudiants et en dépit de la volonté d'obstruction des éléments démis et de la poignée de leurs partisans et alliés, le bureau de séance a été élu par acclamations.

Lecture a été donnée ensuite de certains textes adoptés par l'A.G. réunie à Tunis au cours de la semaine dernière. Les participants à l'assemblée ont par leurs ovations affirmé clairement leur soutien aux camarades en lutte et ont dénoncé en termes énergiques la répression qui s'amorce.

Le principe de l'élection d'un C.A.L.-U.G.E.T. Paris a été par la suite adopté sur la base des objectifs du mouvement en lutte à Tunis, ce comité a été élu par acclamations.

(...) Le camarade de la G.U.P.S. (Union Générale des Etudiants Palestiniens) a notamment dénoncé le recours par le gouvernement Tunisien aux argumentations xénophobes et racistes pour tenter d'isoler le mouvement."

TUNISIE (APL 13 FEVRIER) - COMITE D'ACTION ET DE LUTTE U.G.E.T.

DEVELOPPEMENT DE LA LUTTE DES ETUDIANTS ET LYCEENS TUNISIENS :

Nos dernières informations en provenance de Tunisie faisaient état de la fermeture des facultés de droit et de lettres pour tenter d'arrêter le mouvement des étudiants qui s'était étendu aux lycées. Les étudiants ne revendiquent pas seulement une élection d'un Bureau Exécutif représentatif de l'Union Générale des Etudiants Tunisiens et donc la destitution du B.E. imposé par le Parti Socialiste Destourien (parti unique au pouvoir), au congrès de KORBA qui s'est tenu pendant l'été 1971, mais leur mouvement, tout comme celui des lycéens, sort des facultés pour aller dans la rue. C'est ce que ne semblent pas accepter les autorités tunisiennes (Cf. APL Int. n°101). Le mouvement contestataire se développe en Tunisie comme le rapporte le Comité d'Action et de lutte -UGET :

"Le samedi 5 Février, un étudiant de la Faculté des Sciences, LELA, a été arrêté. Il avait fait partie des congressistes au congrès de l'UGET de KORBA (été 71).

Les lundi 7 et mardi 8, malgré l'interdiction, 2 000 étudiants ont manifesté, la police est intervenue.

Depuis le 9 Février deux lycées de TUNIS, le Lycée de Carthage et le Lycée de la Rue de Russie, sont en grève avec occupation des locaux par les lycéens des classes terminales. Le 1er Ministre menace de fermer toutes les classes terminales dans tout le pays.

A TUNIS la Faculté de Médecine qui était en grève et dont les étudiants réclamaient la réouverture ou la fermeture des autres facultés (Lettres, Droit, Sciences) a été fermée la dernière le 10 Février.

Le 10 Février les lycéens des classes terminales des lycées de SFAX ont apporté leur soutien aux étudiants en lutte et ont exigé la création d'une Union Nationale des Elèves Tunisiens (UNET).

Le 11 Février les autorités tunisiennes interdisaient à tous les étudiants tunisiens de quitter le territoire national, fermaient toutes les universités, cités universitaires, jusqu'en Septembre 1972 et renvoyaient les élèves des classes terminales des lycées de tout le territoire. Les élèves du secondaire de Tunis ont manifesté jusqu'au 11 Février à midi. La police a procédé à 50 arrestations.

D'autre part les Brigades de l'Ordre Public (BOF, brigades anti-émeute) qui occupent la ville de TUNIS matraquent quotidiennement la population pour empêcher tout attroupement et cela même aux arrêts d'autobus. Un français qui a lui-même été matraqué a témoigné de ces faits.

Le 10 Février à TUNIS, lors d'un meeting du Parti Socialiste Destourien, le Premier Ministre M. NOUIRA a déclaré : "les étudiants sont devenus des pions manipulés par des gens qui, de l'étranger ou parfois de TUNISIE même, sont contre l'intérêt de toute la nation". "

Le mouvement étudiant et lycéen se poursuit en Tunisie malgré les mesures de fermeture des universités et cités universitaires jusqu'en septembre 1971 et de renvoi des lycéens des classes terminales des lycées de toute la Tunisie et le quadrillage policier dans la capitale notamment (Cf. APL Int; 103). Le Comité d'Action et de Lutte de l'Union Générale des Etudiants Tunisiens indique que "depuis le 11 février, tous les lycées du secondaire sont fermés" et que "un témoignage d'un tunisien de retour de Tunisie rapporte que 1000 personnes ont assisté au meeting populaire organisé par le Parti Socialiste Destourien (PSD) le 11 février (alors que la presse tunisienne et internationale l'avait présenté comme un grand succès pour le P.S.D. : NDLR.). Au moment où se tenait le meeting, de petites manifestations se déroulaient à Tunis."

A.P.L. Int. n° 107

PARIS (APL 17 FEVRIER) CONFERENCE DE PRESSE DU COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAU-
GARDE DES DROITS DE L'HOMME EN TUNISIE :

Le Comité International pour la sauvegarde des droits de l'homme en Tunisie a donné mercredi 16 février à 15 h 45 une conférence de presse à l'hôtel Pont Royal à propos du procès de Mme. BEN OTHMAN (née LELLOUCHE), de la détention de son mari Ahmed BEN OTHMAN, des manifestations d'étudiants et de lycéens (Cf. APL Int. n° 101, 103, 104).

Me. MANVILLE a rappelé dans quelles conditions et dans quels buts le Comité avait été créé en 1968 après les arrestations massives de Mars, Avril 68 suivies de procès devant la Cour de Sureté de l'Etat en Septembre 1968 et Février 69. Me. PARODI BLANCHET qui a assisté au procès de S. BEN OTHMAN devant la Cour de Sûreté de l'Etat souligne le caractère expéditif et irrégulier de la procédure. Elle rapporte que la salle d'audience était remplie de très nombreux étudiants et plusieurs milliers d'étudiants ont manifesté devant le Palais de Justice. Me. PARODI BLANCHET rappelle les conditions de détention illégales et éprouvantes, réservées à Ahmed BEN OTHMAN (Cf. APL Int. n° 60). Lors de son séjour en Tunisie, elle put rencontrer deux prisonniers politiques (arrêtés et emprisonnés après les événements de Mars-Avril 68), actuellement assignés à résidence, Nouredine BEN KHADER à BATRON et Gilbert MALLACHE à BON SALEM. Tous deux sont soumis à de continuelles tracasseries policières. Ils n'ont pu trouver du travail par suite de diverses pressions exercées par les autorités. Certains craignent que ces dernières prennent prétexte de la récente agitation universitaire et lycéenne pour durcir l'actuel régime d'assignation à résidence.

Mme. Simone BEN OTHMAN-LELLOUCHE décrit ensuite le contexte politique dans lequel son mari et elle même ont été arrêtés. Elle insiste sur le fait que certains responsables destouriens, en la présentant comme une juive sioniste venue spécialement de l'étranger pour organiser l'agitation en Tunisie, ont révélé la peur qu'ils éprouvaient devant les manifestations massives des étudiants et des lycéens bien accueillis par la population.

Répondant à une question sur les conditions de détention à la prison civile de Tunis, Mme. BEN OTHMAN apporte les précisions suivantes : 500 femmes environ sont détenues à la prison civile de Tunis (PCT). Elles sont souvent accusées de prostitution et de délits mineurs. Elles appartiennent dans leur grande majorité aux classes populaires. Dès leur entrée à la PCT elles sont dépouillées de tous leurs effets personnels. On leur distribue une mince robe et une paire de sandales de caoutchouc. Elles sont entassées par 60 dans des chambres non chauffées, sans eau courante, et équipées de grossières paillasses. Les conditions hygiéniques sont déplorables. Les gardiennes frappent continuellement les détenues et expédient les têtes fortes dans des petites pièces non éclairées de 1,5 ms sur 1 m., dépourvues de toute paillasse. Mme. BEN OTHMAN LELLOUCHE après de nombreuses protestations put récupérer une partie de ses vêtements personnels. Elle fut isolée avec 6 autres détenues dans un local communément appelé l'infirmerie. Mais bien que 2 détenues aient été tuberculeuses elles ne recevaient là aucun soin d'infirmier ou de médecin.

D'après les dernières informations disponibles à Paris, il semble qu'après les manifestations une cinquantaine de manifestants aient été arrêtés et détenus par la police. Parmi eux...

PARIS (APL 18 FEV.) COMMUNIQUE APROPOS DE LA CONFERENCE DE PRESSE DU COMITE INTER-
NATIONAL POUR LA SAUEGARDE DES DROITS DE L'HOMME

A la suite de la conférence de presse donnée mercredi 16 février, à l'hôtel Pont Royal, le Comité international pour la sauvegarde des droits de l'homme en Tunisie rappelle dans un communiqué les points essentiels abordés lors de cette conférence (cf. APL int. IO7) et déclare en conclusion :

"Devant ces témoignages, le comité international pour la sauvegarde des droits de l'homme en Tunisie (témoignages de Maître BLANCHET-PARODI et de Madame BEN OTHMAN, NDLR)

- proteste contre les violations des droits de l'homme dont Ahmed et Simone BEN OTHMAN ont été victimes.

- attire l'attention de l'opinion publique sur la gravité de la situation actuelle à TUNIS quant à la sauvegarde des droits et libertés individuelles.

- exige que Ahmed BEN OTHMAN, en détention préventive depuis 10 mois soit jugé le plus rapidement possible et bénéficie de tous les droits que la loi tunisienne reconnaît aux prévenus."

TUNISIE (APL 23 FEV) - TEMOIGNAGE SUR LA REPRESSION DES MANIFESTATIONS ETUDIANTES
ET LYCEENNES DE TUNISIE:

Les manifestations étudiantes et lycéennes de TUNISIE qui se sont déroulées pendant deux semaines (cf APL int n° IO4, IO3), ont donné lieu à une répression féroce de la part des autorités. Voici un témoignage sur la répression qui, pour des raisons de sécurité ne peut pas être signé:

"A partir du lundi 7 février, la grève s'est étendue dans la plupart des lycées de la région tunisoise (la grève dans les lycées a, actuellement, complètement cessé, au moins à Tunis). Des incidents extrêmement graves se sont déroulés le mardi 8 février. En particulier, au lycée du Bardo (dans la banlieue tunisoise) les Brigades de maintien de l'ordre en banlieue (BOB), après quelques incidents mineurs, ont pénétré dans les classes et ont matraqué de jeunes élèves (12 et 14 ans) et leurs professeurs hommes et femmes; des grenades lacrymogènes ont aussi été lancées dans les classes. Parmi les élèves, l'un eut la jambe cassée, l'autre le crâne ouvert. Un professeur a été roué de coups dans un car de police... Des événements similaires se sont déroulés dans d'autres lycées, en particulier au Lycée Technique de Tunis.

D'autre part, des événements graves ont eu lieu dans d'autres régions du pays. En particulier, au Kef, un élève de l'Ecole Normale a été tué par balles et d'autres ont été blessés. A Sfax, des rumeurs persistantes et concordantes font état de deux morts parmi les lycéens.

De plus, la police procède à de très nombreux interrogatoires de deux ou trois jours (plus d'un millier) et à des arrestations. Par exemple une délégation de s'x étudiants a été arrêtée immédiatement après une entrevue avec le Ministre de l'Education Nationale."

PARIS (APL 23 FEV) COMITE D'ACTION ET DE LUTTE DE L'UNION GENERALE DES ETUDIANTS
TUNISIENS: REPRESSION CONTRE LES ETUDIANTS TUNISIENS A LA CITE INTERNATIONALE (BD.
JOURDAN) ET EN TUNISIE.

Hier soir à la Maison de Tunisie se tenait un meeting contre la répression en Tunisie (Cf APL Int IO4).

A l'issue de ce meeting l'occupation de la Maison de Tunisie était décidée par l'ensemble des participants au meeting. C'est alors que les forces de police appelées par le directeur de la Maison de Tunisie ont fait évacuer les occupants, les matraquant sauvagement: 100 à 150 arrestations ont été opérées. Il y a eu des blessés graves.

Au cours du meeting, le Comité d'Action et de Lutte-U.G.E.T. a fait un point sur la situation en Tunisie: au cours des manifestations en Tunisie, les forces de police ont tué quatre personnes dont un ouvrier et une étudiante. Il y aurait eu trois morts à SFAX. On dénombre à l'heure actuelle 40 arrestations.

D'autre part, indique le Comité d'Action et de Lutte-U.G.E.T., à SFAX se déroulent actuellement deux grèves, l'une à la S.I.A.P.E. (Société d'Enrichissement de Phosphate); l'autre au dépôt de SFAX de la Compagnie "des Phosphates et du Chemin de Fer" SFAX-GAFSA. Cette dernière grève des cheminots, commencée samedi 19 Février, dont les motifs officiels sont des questions de salaire est en réalité menée par solidarité avec les lycéens de SFAX réprimés par la police.

TUNISIE (APL 24 FEV) - C.A.L. - U.G.E.T.

LISTE NON DEFINITIVE DES PERSONNES ARRETEES AU COURS DU MOUVEMENT ETUDIANT ET LYCEEN
A TUNIS :

Le Comité d'Action et de Lutte de l'Union Générale des Etudiants Tunisiens constitué à Paris après la destitution du Bureau Exécutif de l'UGET lors d'une Assemblée Générale les 3, 4 et 5 février (cf APL n°IOI), tenue sur le campus de l'Université de Tunis, a rendu publique une liste non définitive des noms des personnes arrêtées pendant le grand mouvement démocratique des étudiants et lycéens (cf APL n°IO3), qui dure depuis la fin janvier 1972 en Tunisie et au cours duquel des étudiants et lycéens ont été tués (cf APL int n°II2) dont un par balle :

Mohamed LAKHDAR, LALA, Abdallah DAY CHABBI (condamné en 1969 à 2 ans de prison), Moncef BENSLIMAN, Moustia BENTARGEM, Nouri ABID, Moncef CHABBI, Mabid MARSID, Abdelmalek SALLAMI, Morched CHABBI (sociologue), Sais Allah MABADOU, Salah KHEDIRI, Moncef LASSOUED, LASSOUED, Hathem SGHAL (condamné en sept. 68 à 1 an de prison à la suite d'un mouvement semblable à celui qui est en cours à Tunis), DALI, GHARBI, MERCHOUI, BEGI, Ali HORCHANI, Raouf HAMZA, Rachid MCHAREK (professeur de Maths), Neila HAMANI, Najed LAKHAL, Djelal ABDELJAOUAD, Schedli OUNIS, Mohamed BEN JENNEI (déjà condamné à 20 ans de travaux forcés en 67 à la suite d'une manifestation de soutien au peuple palestinien, puis à 4 ans de prison en sept. 68), Dalila BEN OTHMAN (ingénieur chimiste, condamné en sept. 68 à 1 an de prison avec sursis), Mohamed Rached CHABBI (déjà condamné à 4 ans de prison en fév. 69), ZITOUNI, Abdelwahab MAJDOUB (assigné à résidence, condamné à 5 ans de prison en sept. 68), Gilbert NACCACHE (ingénieur agronome, assigné à résidence à BOUSALEM, condamné à 16 ans de prison en sept. 68), Nourredine BEN KHADER (assigné à résidence à BATROU, condamné à 16 ans de prison en sept. 68).

TEMOIGNAGE D'UN OUVRIER SUR LE MOUVEMENT LYCEEN ET ETUDIANT EN TUNISIE :

Le témoignage d'un ouvrier, père de famille, parvenu le 19-2-72 au Comité pour la libération de Ben OTHMAN apporte un éclairage nouveau sur le mouvement étudiant et lycéen en Tunisie (Cf. APL Int. n°112). Le témoignage est d'autant plus important que le gouvernement tunisien a affirmé dès le début que la majorité des parents tunisiens condamnaient le mouvement :

"Les étudiants font grève pour des raisons syndicales. Font suite à cela quelques manifestations. La police intervient, mais d'une façon ridicule puisqu'elle a provoqué d'autres manifestations : les forces de l'ordre sont allées aux lycées et ont matraqué les élèves qui s'apprétaient à regagner les cours. Alors, les élèves ont décidé de manifester en cassant tout : vitrines, panneaux de signalisation ... en lançant des pierres. Ainsi s'arrêta toute activité scolaire dans tout le pays pour protester contre les brutalités de la police et pour soutenir les revendications de leurs camarades étudiants.

Les forces de la police sont composées pour la plupart d'"enfants de Bourguiba" (1) à qui les responsables ont donné des uniformes de policiers et des matraques. Ce sont ces bandes à Bourguiba qui ont créé toute cette pagaille. Encore une fois, ce gouvernement fait preuve d'inefficacité, il est coupé du peuple. Il nous exploite et nous en avons marre de lui, des patrons et de ces syndicats vendus !

(1) Ce sont des orphelins et des enfants de familles déshéritées que le gouvernement prend en charge dès l'âge de 8 à 10 ans. Le Destour leur inculque sa doctrine pour les utiliser plus tard contre le peuple, comme ce fut le cas lors des derniers événements. Ceux qui ont été utilisés contre les lycéens doivent avoir entre 17 et 19 ans. "

A. P. L. n° 114. Int.

PROCES DES 202 INCULPES DE TUNIS c/ SURETE DE L'ETAT

Mission d'observateur judiciaire : Didier BERGES, du 27/7/74 au 30/7/74 et journée du 8/8/74.

Mandaté par le Comité de Défense et d'Information des victimes de la répression en TUNISIE, je me suis rendu à TUNIS le 27 juillet 1974 afin d'assister au procès intenté à 202 personnes.

Le lendemain, j'étais rejoint par mon confrère BEAUTHIER, Avocat au Barreau de BRUXELLES, mandaté pour sa part par la Ligue Belge pour la défense des droits de l'Homme, l'Association Internationale des Juristes Démocrates et l'Association Belge des Juristes Démocrates.

Il nous a été impossible de rencontrer, dès le 28 juillet, le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de TUNIS.

Nous avons été reçus par deux membres du Conseil de l'Ordre, qui nous ont suggéré de visiter la TUNISIE.

Le procès ayant été renvoyé au 5 août, pour des raisons qui seront exposées ci-après, j'ai quitté TUNIS le 30 juillet.

Bien que mon confrère BEAUTHIER ait été expulsé de TUNISIE le 5 août 1974, je me suis rendu à TUNIS le 8 août dans la matinée; j'ai été refoulé dans les conditions suivantes :

- M'étant présenté au poste de Police de l'Aéroport TUNIS-CARTHAGE, le fonctionnaire, au vu de la mention de ma profession d'Avocat, a appelé l'un de ses collègues, lequel a disparu avec mon passeport.

- dans les instants qui ont suivi, deux personnes en civil ont pris place aux abords du guichet où j'attendais.

- Ce n'est que lorsque l'ensemble des personnes entrant en TUNISIE, pour la plupart des touristes, européens, eurent accompli les formalités de police et de douane, que divers policiers en civil et en uniforme m'ont entouré.

- Un Officier m'a fait savoir qu'il y avait une opposition à mon entrée en TUNISIE;

- J'ai demandé successivement et en vain :

a) que cette opposition me soit notifiée par écrit ;

b) que le Consulat de France à TUNIS soit immédiatement informé de la mesure qui me frappait ;

c) qu'une demande d'audience auprès des Ministres de l'Intérieur et de la Justice leur soit présentée.

- L'Officier de Police présent m'a simplement rappelé mon précédent séjour en TUNISIE.

- mes bagages ont été systématiquement fouillés à l'exception de mon dossier relatif au procès que je devais suivre, et ce après mes protestations au cours desquelles j'ai dû invoquer le Secret Professionnel.

.../

-Une heure après mon arrivée à TUNIS, je reprenais un vol en direction de PARIS.

Durant mon premier séjour, j'ai pris divers contacts dont je ne peux, pour des raisons évidentes de sécurité, faire état dans le présent rapport.

LES ACCUSES :

Ils sont au nombre de 202, dont 36 sont détenus, 79 en liberté provisoire, les autres étant en fuite, le plus souvent réfugiés dans les pays européens.

Lycéens, étudiants, enseignants, ingénieurs, fonctionnaires, quelques ouvriers, ils sont pour la plupart originaires de la région de SFAX, (environ les deux-tiers).

Parmi les accusés, se trouve une soixantaine de femmes dont une détenue (SALWA FAROUHK), dont la moitié environ est présente à l'audience.

Ils ont entre 18 et 35 ans, la moyenne d'âge étant proche de 20 ans.

ARRESTATION ET INSTRUCTION :

Les accusés ont été pour la plupart arrêtés par la Sûreté qui dépend du Ministre de l'Intérieur, Monsieur TAHAR BELKHODJA, ex-Directeur de la Sûreté pendant la période allant de novembre 1973 à février 1974.

La phase d'instruction policière s'est achevée en avril 1974 avec l'ouverture d'une information judiciaire.

La période de détention dans les Services de Police a duré, selon les accusés, de quelques jours à plusieurs mds.

Ni les familles, ni les avocats n'ont pu, durant cette période, communiquer avec les accusés, les seules nouvelles qu'il était possible d'avoir d'eux étaient communiquées par les personnes arrêtées puis relâchées par les Services de Police.

Il est pratiquement établi que la plupart des accusés ont été torturés dans des conditions inadmissibles et barbares durant cette période de détention.

Les tortures pratiquées vont de simples passages à tabac à l'injection d'alcool iodé dans les testicules.

La dernière torture a été notamment pratiquée sur BEN OTHMAN RADDAOUI, considéré comme le principal responsable des actes reprochés aux accusés.

.../

Les tortures suivantes nous ont été décrites :

1°) la balançoire : l'accusé est dénudé puis suspendu par les poignets à une barre de fer posée entre deux tables, ses jambes étant passées par-dessus ladite barre.

La personne qui mène l'interrogatoire le fait basculer jusqu'à lui faire faire un mouvement de balançoire tandis que deux autres le frappent et qu'un quatrième lui verse de l'eau dans la bouche pour l'empêcher, semble-t-il, de crier.

La bouteille : la victime est maintenue assise sur une bouteille, le goulot enfoncé dans l'anus.

Il nous a également été fait état de tortures par brûlures de cigarettes ou les cheveux arrachés.

Il convient de préciser que des femmes dont, certaines étaient enceintes, ont également été torturées.

La réalité de ces tortures nous semble difficilement discutable.

La pratique de tortures par la D.S.T. tunisienne avait été établie lors des précédents procès, et notamment celui de 1968, frappant 104 personnes.

Le témoignage de Maria HEICHERT, ressortissante allemande, travaillant à l'époque au Centre Culturel de l'Allemagne Fédérale en TUNISIE, confirme largement ces pratiques de la Police Politique Tunisienne.

Amnesty international a d'ailleurs décidé d'envoyer en TUNISIE une commission d'enquête qui n'a pas, à ce jour, rendu compte de sa mission.

Les personnes actuellement détenues et celles qui le furent durant une période de la phase d'instruction judiciaire, ont été transférées directement des locaux de la D.S.T. à la prison civile de TUNIS après comparution devant le Juge d'instruction.

Si, durant la phase de l'instruction judiciaire, les règles de procédure pénale, telles qu'elles sont prévues par le Code Tunisien, ont été respectées, il n'en demeure pas moins que les avocats n'ont pas eu connaissance du dossier avant les interrogatoires, (le Code de Procédure Pénale Tunisien ne prévoit pas cette règle impérative en France), et n'ont communiqué que difficilement avec leurs clients, les permis de communiquer ne leur étant accordés que pour une seule visite.

De plus, les détenus ont été transférés au bagne de BIZERTE situé à plus de soixante kilomètres de TUNIS.

Les avocats ont été avisés le vendredi soir 25 juillet que l'affaire était fixée au 28 juillet.

Les avocats n'avaient pas eu, jusqu'à ce jour, connaissance du dossier,

Il existe un seul exemplaire du dossier qui ne pouvait être, en fait, consulté que le samedi matin.

.../

Il convient donc de souligner que quarante avocats environ assurent la défense des 202 accusés.

L'acte d'accusation, à lui seul, comprend 153 pages.

CONDITIONS MATERIELLES DU PROCES ET PERSONNEL JUDICIAIRE :

Le procès se déroule à la caserne Saint-Henri, située dans le quartier du Barbo, là-même où l'ancien Ministre de l'Economie BEN'ALAH avait été jugé par la Cour de Sûreté de l'Etat.

Le choix d'un tel endroit a été justifié par les Autorités en raison du manque de place dans les salles d'audience du Palais de Justice de TUNIS.

En fait, ce choix nous apparaît indiscutablement comme une volonté manifeste de limiter la publicité des débats.

Lors de l'audience du 28 juillet, ainsi que lors de l'audience du 5 août, et ce d'après le rapport de notre confrère BEAUTHIER de BRUXELLES aucun journaliste n'était présent.

De nombreux policiers, tant en uniforme qu'en civil, se trouvent dans la salle d'audience, et à ses abords.

Il est évident que l'éloignement de la salle d'audience du centre de TUNIS et une présence policière imposante, sont de nature à dissuader de nombreuses personnes à assister à ce procès.

En effet, toute personne venant à ce procès pourrait être suspectée, soit de sympathie, soit de complicité avec les accusés.

Ne sont donc présents au procès que les accusés eux-mêmes, leur famille et quelques uns de leurs amis.

Les accusés détenus sont amenés depuis BIZERTE dans un fourgon fermé sans vitre, et semble-t-il, sans aération.

Ils sont 34 à être transportés dans ces conditions, depuis BIZERTE.

On imagine mal dans quel état de fatigue les détenus doivent arriver à BIZERTE si l'on sait que le voyage du retour se fait vers les deux heures de l'après-midi.

La Cour de Sûreté de l'Etat est présidée par Monsieur HEDI Saïd, Juge des affaires immobilières au Tribunal de Grande Instance de TUNIS.

Il est assisté de Messieurs BEN ARFA et EL MAYE, la réputation répressive de ce dernier n'étant plus à faire, selon les informations qui nous ont été communiquées.

L'accusation est soutenue par Monsieur l'Avocat Général SADOUI.

Entre chaque Magistrat de l'Ordre Judiciaire se trouve un député désigné pour siéger par le Ministre de la Justice.

Il n'est pas inutile de rappeler que les députés sont élus sur une liste unique présentée par le parti néo-destour.

LES CHEFS D'ACCUSATION :

Les chefs d'accusation retenus sont au nombre de quatre :

- 1°) complot contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat.
- 2°) infraction à la législation sur les associations.
- 3°) offense au Chef de l'Etat et aux institutions.
- 4°) propagation de fausses nouvelles.

Ces chefs d'accusation appellent de notre part les observations suivantes :

1°) - En ce qui concerne le complot contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat :

Il s'agit de la législation française antérieure à la réforme de 1960.

En principe, le complot est la résolution prise par plusieurs individus, après concertation, de commettre un attentat, le plus souvent en vue de renverser le régime institutionnel.

D'après les éléments retenus contre les accusés, il n'apparaît pas que la prévention de complot puisse être retenue.

Les seuls éléments à charge retenus contre les accusés sont des documents écrits par eux constatant le caractère anti-démocratique du régime tunisien, rendant impossible toute alternance au pouvoir.

Les analyses en concluaient qu'un changement de régime politique en TUNISIE ne pouvait survenir dans les conditions actuelles que par une révolution violente.

A aucun moment, ils n'ont indiqué qu'ils entendaient s'engager dans un processus de violence, mais que les masses populaires conscientisées recourraient d'elles-mêmes à la violence si les hommes en place se refusaient à apporter des modifications aux institutions tunisiennes.

On retient donc comme éléments du complot les documents dans lesquels les accusés se contentaient de faire une analyse politique de la situation tunisienne.

.../

2°) - En ce qui concerne l'inculpation pour infraction à la loi du 7 novembre 1959, relative aux droits d'association :

Si l'article 8 de la Constitution Tunisienne dispose que :
"la liberté d'opinion, d'expression, de presse, de publication, de réunion et d'association sont garanties et exercées dans les conditions définies par la loi, le droit syndical est garanti",

la loi du 7 novembre 1959 a soumis le droit d'association à l'autorisation préalable du Ministère de l'Intérieur.

L'Administration n'est pas, à cet égard, en compétence liée mais en compétence discrétionnaire.

Le refus d'autorisation n'a pas à être motivé.

Il est à rappeler qu'aucune association politique ou syndicale n'a été autorisée en TUNISIE à l'exception de celles qui sont entièrement contrôlées par le pouvoir politique en place.

C'est ainsi que le Parti Communiste a été interdit en TUNISIE, en 1963.

De même, le Comité de Solidarité avec le peuple vietnamien, créé en 1967, par le Docteur BEN SLIMANE, n'a pu obtenir son agrément.

Nous sommes donc amenés à considérer que la liberté d'association n'existe pas actuellement en TUNISIE, le droit de s'associer étant subordonné à l'autorisation préalable du Ministre de l'Intérieur, qui se trouve en compétence discrétionnaire.

Il y a lieu de noter que les accusés qui reconnaissent et même revendiquent leur appartenance à des associations politiques, constituées de pur fait, font valoir comme moyen de défense que la loi du 7 novembre 1959 est inconstitutionnelle.

3°) - En ce qui concerne le chef d'accusation d'offense au Chef de l'Etat et à des institutions;

Si l'on se reporte au compte-rendu d'audience pris par notre confrère BEAUTHIER, le 5 août 1974, il semble que les propos dits offensants à l'égard du Président BOURGUIBA, seraient les suivants : "Valet BOURGUIBA" "BOURGUIBA et ses acolytes sont les valets des impérialistes américains ...".

On reproche également aux accusés d'avoir diffusé des tracts dans lesquels le Président BOURGUIBA était traité de lâche et de traître, et ce notamment, en relation avec la cause palestinienne.

4°) - En ce qui concerne la diffusion de fausses nouvelles, les accusés sont poursuivis pour avoir rédigé et diffusé des écrits dans lesquels des critiques très vives sont faites à la loi du 27 avril 1972, permettant aux capitaux étrangers d'investir en TUNISIE tout en échappant à la fiscalité.

.../

Il est également reproché aux accusés d'avoir écrit que les surfaces irriguées étaient réservées aux produits d'exportation et que le peuple en était frustré.

Enfin, lors des débats, le Président de la Cour de Sûreté de l'Etat a reproché aux accusés des écrits dans lesquels il est fait état que le produit de la pêche ne bénéficie qu'aux exportateurs et nullement à la population tunisienne.

Pour l'ensemble de ces infractions, les accusés encourent des peines allant jusqu'à seize ans d'emprisonnement.

Compte-tenu des précédents procès, on peut supposer qu'à l'égard de certains accusés considérés comme les responsables de ce groupe politique d'opposition marxiste-léniniste, la peine maximum sera prononcée.

Il y a lieu, à cet égard, de souligner la pratique assez surprenante qui est faite du droit de grâce en TUNISIE.

En vertu de l'adage selon lequel qui peut le plus peut le moins, différents accusés dont notamment BEN OTHMAN RADDAOUI, précédemment condamné à quatorze ans et demi d'emprisonnement, a été grâcié par le Président BOURGUIBA.

Il s'agit d'une grâce conditionnelle, la condition posée étant que les accusés grâciés aient une bonne conduite.

Une telle pratique du droit de grâce revient à faire de citoyens de véritables sujets de la personne même du Chef de l'Etat.

En conclusion, nous sommes amenés à constater que la constitution à apparence démocratique, de la République Tunisienne, a été vidée de l'ensemble de son contenu au regard de libertés formelles, par une série de dispositions législatives et par une pratique administrative allant jusqu'à la torture des opposants politiques.

Le procès lui-même est une parfaite illustration de cette affirmation.

Comme notre confrère BEAUTHIER, du Barreau de BRUXELLES, nous concluons donc que ni la liberté d'association, ni la liberté d'opinion, n'existe actuellement en TUNISIE, pour des membres de l'opposition.

Que pendant des périodes de détention administrative, non limitées dans le temps, les Services de la Police Politique torturent hommes et femmes même lorsque ces dernières sont enceintes.

Que les apparences de légalité de la procédure et du procès ne résistent pas sérieusement à l'examen, la publicité des débats étant singulièrement restreinte par la menace que fait peser la présence de la Police Politique à l'audience, par l'éloignement de la salle d'audience du centre de TUNIS, et par la volonté délibérée des Autorités à ce que ni journaliste, ni observateur étranger, n'assiste à ce procès.

.../

De même, on ne saurait considérer que les droits de la défense sont respectés, dès lors que certains des avocats assurant la défense des accusés, craignent pour leur propre liberté dans les jours ou les semaines à venir.

Enfin, il y a lieu de noter que si la Presse Tunisienne a fait état du procès, le compte-rendu qui en est fait n'est nullement objectif.

Les articles de presse se contentent de réfuter purement et simplement les arguments politiques avancés par les accusés à l'audience, et ne rendent absolument pas compte des différents incidents et de l'atmosphère réelle de ce procès.

Enfin, nous tenons à mentionner notre crainte concernant la vie de BEN OTHMAN RADDAOUI, qui pourrait, à l'issue de ce procès, se trouver condamné à trente ans d'emprisonnement.

BEN OTHMAN RADDAOUI, réprimé exclusivement pour ses opinions, devient par l'effet même de la répression dont il est l'objet, le symbole d'une opposition marxiste-léniniste en TUNISIE.

BEN OTHMAN RADDAOUI pourrait fort bien être la victime de cette loi appliquée au CHILI dite loi de la fuite, plus simplement de cette vieille pratique de l'Armée Française dans le MAGHREB, appelée corvée de bois.

Il est bon, en effet, de rappeler que le meurtre politique n'est pas étranger au régime tunisien, le Président BOURGUIBA lui-même ayant récemment cautionné l'assassinat de BEN YUCEF.

Nous devons enfin déplorer le silence quasi-total de la presse française concernant ce procès,

Le silence de certains est inadmissible, surtout lorsqu'on se souvient de l'appel qu'ils avaient pu lancer en vue de dissuader les français de se rendre dans certains pays méditerranéens, où le fascisme régnait.

=====
= UNE NOUVELLE PARODIE DE JUSTICE EN TUNISIE =
=====

Le 6 juin 1979, 38 militants patriotes tunisiens ont comparu devant le tribunal correctionnel de Tunis. Onze des accusés sont en état d'arrestation les autres en liberté provisoire ou en fuite. Ils appartiennent soit au Parti Révolutionnaire du Peuple Tunisien soit au Front National Pour la Libération de la Tunisie. Les Onze militants du PRPT sont en état d'arrestation depuis septembre 1977 dont voici la liste :

- | | |
|--|-------------------------------|
| Zine El Abidine El Medhkouri EL OUERTATANI | Hedi Ben Mohamed SAADAoui |
| Mohamed Tahar Ben Mohamed HANACHI | Abderraouf Ben Kalifa SASSI |
| Tahar Ben Naceur Ben Ali EL KHALKI | Amor CHATER |
| Lazhar Ben Sadd BOUGHANMI | Abdelkrim BOUCHECHE EL GHARBI |
| Bechir LASSOUED EL KLIFI | Mohamed SAYAHI |
| Ahmed el Hafsi EL MERCHICHI, | |

sont accusés, ainsi que les autres, de : appartenance et formation d'organisation illégale, diffamation du chef de l'état, diffusion de fausses nouvelles, port d'armes franchissement des frontières clandestinement etc... Zine EL OUERTATANI est accusé en plus d'incitation à la haine et à la guerre civile conformément à l'article 72 du Code pénal qui prévoit la peine de mort. Les militants du PRPT ont connu au cours de leur détention les pires tortures infligées par les tortionnaires de Bourguiba dans les sinistres locaux de la Police politique (DST). Ils ont mené plusieurs grèves de la faim pour demander l'amélioration de leurs conditions de détention et pour exiger l'accélération de leur procès. Ce n'est qu'après deux ans de détention préventive que les autorités décident enfin de les passer devant le tribunal correctionnel de Tunis afin d'enlever à ce procès son caractère politique.

Dès l'ouverture du procès les avocats ont demandé le report du procès ainsi que la mise en liberté provisoire des détenus. Ils ont par ailleurs exigé que la lumière soit faite sur les tortures infligées à leurs clients. Ils obtinrent un délai de 15 jours (pour étudier les 1400 pages du dossier).

A l'occasion de ce procès notre Comité réaffirme son entière solidarité à ces militants ainsi qu'à leurs familles.

Ce procès n'est pas unique en son genre. En effet depuis l'instauration du régime réactionnaire de Bourguiba, la cadence des procès politiques s'accélère de plus en plus surtout depuis les événements sanglants du 26 janvier 78. Le dernier en date est celui des syndicalistes et manifestants de Béja et Mateur, lors duquel 136 personnes ont été jugé sommairement à de lourdes peines allant jusqu'à 9 ans de prison ferme pour avoir manifesté au mois de novembre 1977.

Le régime destourien serviteur fidèle des intérêts impérialistes américains et français en Tunisie n'a trouvé d'autres moyens que l'escalade de la répression pour

perpétuer sa domination et étouffer toute aspiration du peuple tunisien et à sa tête la classe ouvrière vers la démocratie et l'indépendance nationale.

Nous devons tous dénoncer le régime anti-démocratique et traître aux aspirations du peuple tunisien, exiger la libération des militants du PRPT et FNPLT ainsi que tous les prisonniers politiques et syndicalistes emprisonnés dans les sinistres geôles du Destour; d'être vigilants aux manoeuvres du régime qui sous couvert d'une pseudo-amnestie (amnestie de 240 syndicalistes et manifestants qui sont pour la plus part en liberté provisoire où ayant purgé leur peine) veut faire passer inaperçus des procès sommaires.

Nous rappelons que plusieurs dizaines de militants et syndicalistes croupissent encore en prison dont 21 accusé d'avoir édité le journal "Ecchab" sont en instance de jugement.

DENONCONS CETTE NOUVELLE PARODIE DE JUSTICE

LIBERTE POUR LES PRISONNIERS POLITIQUES ET SYNDICALISTES EMPRISONNES

AMNESTIE GENERALE ET INCONDITIONNELLE POUR TOUTES LES VICTIMES DE LA REPRESSION

PARTICIPEZ MASSIVEMENT A LA CAMPAGNE QUE VA MENER NOTRE COMITE ET AU MEETING

QU'IL AURGANISERA PROCHAINEMENT A PARIS.

Paris 8 juin 1979

COMITE D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES VICTIMES DE LA REPRESSION EN TUNISIE

C% J. GATTEGNO B.P. 397 75025 PARIS CEDEX 01 CCP LA SOURCE 33-34906

IMP. SPE.

COMMUNIQUE

Paris, le 27 juin 1972

A l'aveille de l'arrivée en France du Président BOURGUIBA, le Comité International pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie déplore que cette visite officielle puisse servir de caution à l'ensemble de la politique tunisienne et notamment à la répression qui frappe les Tunisiens depuis plusieurs mois.

Il rappelle, au moment où l'on célèbre le "libéralisme" du régime tunisien, que des jeunes Tunisiens sont encore détenus, sans condamnation ni inculpation, dans les prisons de Tunis. Si sept d'entre eux ~~ont~~ ont été libérés il y a quelques jours, 18 restent encore emprisonnés, dont l'un l'est depuis avril 1971. Tous ont commencé vendredi dernier une grève de la faim, à laquelle les autorités ont répondu par l'interdiction - pour combien de temps ? - des visites et des colis.

Il souhaite que cela aussi soit dit, afin que la pression de l'opinion française amène le gouvernement tunisien à mettre sans délai en liberté les victimes d'une répression politique parfaitement arbitraire.

+ . + . + . + . + . + . + . + . + . +

COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME EN TUNISIE

Secrétariat : Ph. AYDAIOT - 15 rue Michel-Ange - Paris 16°

CCP : Paris 25 402 10

PROCES A TUNIS

Il y a quatre ans, à pareille époque, nous lançions notre premier appel à l'opinion démocratique : un grand procès d'opinion était organisé à Tunis, qui frappait plus de cent vingt Tunisiens. Il avait été précédé d'un nombre considérable d'atteintes aux droits de la personne humaine et de violations des libertés fondamentales : prisonniers maintenus plusieurs semaines au secret et victimes de sévices graves; juridiction d'exception créée pour ce procès; avocats commis d'office; avocats étrangers refoulés, expulsés ou empêchés de plaider alors même que des conventions internationales leur en donnaient le droit; témoins empêchés de témoigner ... Les condamnations, très lourdes, n'avaient pas marqué la fin des abus : conditions de détention scandaleuses, correspondance et visites au compte-gouttes, etc. Et lorsqu'à la suite d'une action inlassable menée par les détenus eux-mêmes et appuyée par l'opinion publique, en Tunisie et à l'étranger, les autorités furent contraintes de libérer tous les prisonniers, plusieurs d'entre eux se virent assignés à résidence, séparés de leur famille et de leurs amis, soumis à toutes sortes de brimade et empêchés de travailler pour gagner leur vie ; et cette situation, à ce jour, n'a pas changé pour eux.

Et voici que dans des conditions comparables, un nouveau procès s'annonce : samedi prochain, 16 septembre, 41 personnes seront jugées à Tunis. A l'origine du procès de 1968, des manifestations à l'Université; à l'origine du procès de 1972, un large mouvement de protestation, dans les établissements scolaires et universitaires, dirigé notamment contre le maintien en détention d'un jeune Tunisien arrêté dès avril 1971 et contre le procès intenté à sa femme. A nouveau, des établissements d'enseignement ont été fermés, pendant que des arrestations, dans tous les milieux, frappaient des centaines de Tunisiens, généralement jeunes. A nouveau, le secret a été la forme de détention jugée normale; à nouveau, la torture a été le mode d'interrogatoire jugé légal; et cette fois-ci, une jeune femme en a été une des victimes. Et que reproche-t-on à ces criminels ? " Diffamation," " Propagation de fausses nouvelles," " Incitation à la révolte," " Constitution ou maintien d'organisation illégale " ... sans préjudice d'eventuels complots contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat...

Alors que le Président de la République tunisienne en visite officielle en France a été présenté par les autorités françaises comme un homme d'Etat libéral et éclairé, et la Tunisie comme une démocratie libérale, le Comité International pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie ne peut laisser s'accréditer cette image truquée. Quand tant de droits fondamentaux de la personne humaine sont bafoués, tant de libertés violées, l'opinion démocratique ne peut accepter que le silence se fasse

sur ce qui s'est passé et sur ce qui risque de se passer une fois de plus à Tunis.

C'est pourquoi le Comité International pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie appelle tous les démocrates à protester contre cette effort des autorités tunisiennes pour réprimer toute expression d'une opposition démocratique, en prenant eux-mêmes toutes initiatives pour obtenir la libération des détenus : pétitions, télégrammes, délégations, meetings de soutien, etc. Seule l'action des démocrates peut empêcher que 1972 ne répète 1968.

Paris, le 12 septembre

=====

Le Comité International pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie a besoin, pour apporter aux inculpés une aide matérielle, juridique et morale, d'un large appui financier. Adresser tout envoi de fonds à

Philippe AYDALOT - 15 rue Michel-Ange - Paris 16°
CCP Paris 25 402 IO

=====

CONCLUSION D'UNE NOTE DE BOURGUIBA

A Me DOMINIQUE (Sept 1938)

On peut même dire que les faits nouveaux qui se sont déroulés durant les cinq derniers mois font un devoir au gouvernement français de reconsidérer sans tarder l'ensemble du problème tunisien et de mettre à profit les enseignements de l'expérience.

Ces faits peuvent être ramenés à quatre :

1. la pureté de nos intentions à l'égard de la France. Nous avons proposé à la France une solution de conciliations dans le cadre même du régime, solution qui tient largement compte des intérêts de la France. La France nous a prêté son attention et pendant longtemps, nous a paru vouloir tenter l'expérience et s'engager dans le sens que nous avons indiqué. Nous avons alors soutenu de toutes nos forces le gouvernement. Le jour où ce dernier nous a semblé revenir à la politique de force, nous sommes entrés dans l'opposition. Mais nous l'avons fait loyalement au grand jour, sans jamais perdre l'espoir d'un revirement toujours possible.

2. l'absence de toute responsabilité tant directe qu'indirecte du parti dans la bagarre du 9 avril. C'est un point qui nous tient particulièrement à coeur et que l'enquête judiciaire a virtuellement établi...

3. l'échec à peine contestable de la répression. Le martyr de ses chefs a fait le bloc du peuple tunisien autour du parti...

4. l'aggravation de la situation internationale. Nous vivons sous la menace d'une conflagration générale qui peut se déclencher du jour au lendemain. Malgré la part du bluff qu'il convient de faire dans les manifestations tapageuses de certaines dictatures, le danger est réel...

Quant à nous, si nous sommes toujours disposés à défendre de toutes nos forces la cause de la France, à collaborer avec le protectorat, sous les garanties et suivant les formes qui ont été fixées par notre dernier congrès, nous nous refusons toujours et absolument quels que soient les moyens de pression ou de coercition qu'on mettra en oeuvre le cas échéant, à abandonner notre idéal, à trahir notre peuple ou même à nous leurrer de mots.

LA TORTURE

Nous reproduisons intégralement deux témoignages que nous avons reçus sur la torture qui a été pratiquée à l'encontre des jeunes arrêtés lors des manifestations de février.

Premier témoignage: Directement amené à la DST et ne connaissant pas les raisons de mon arrestation et sans mandat d'arrêt, je vois les flics défiler. Première opération: fouille systématique des poches, pendant qu'un flic s'y affairait l'autre me gifla. Ils me jetèrent les injures les plus variées possibles: "fils de putain", "sale pédé", "tu es une fille mariquée" (comme il est honteux d'être fille chez eux!) - Eh! toi, tu joues au leader ou tu veux devenir ministre?; un autre (pourtant originaire du Sud lui-même) croyer me "complexer" en me rappelant sur un ton méprisant mon origine du Sud.

... Je quitte ce bureau où j'en ai entendu de toutes sortes... et c'est la descente à la cave où une cellulaire attend. Les mains liées derrière le dos, une cagoule tombe sur la tête et la cellulaire démarre. Vers où? Qui pourrait me le dire. Toutes sortes de questions surgissent dans mon esprit... Sans réponse... la police parallèle peut-être?... Long parcours, beaucoup de virages, pendant tout le dernier quart d'heure je sens que l'on roule sur une piste. La voiture s'arrête, c'est là que l'on interroge. Je crois qu'il s'agissait d'une villa, loin de la capitale, hors des locaux de la police. En entrant dans la villa, loin de la capitale, une voix que j'ai reconnue dès la 1ère syllabe, Hédi Kacem, le tortionnaire par excellence, sans scrupule, avec sa carrure de bourreau, il est (de son propre aveu) fasciste, un ancien résistant qui essaye de sauvegarder les acquis de l'indépendance en torturant les nationaux... En guise de salamalek, je reçois un coup de poing sur la tête. Puis je suis amené dans une cuisine où s'entassent, cordes, batons, tiges de fer et 2 tables usées servent à pendre le torturé. Des questions sans ordre ni logique se suivent. Puis un ordre "deshabille-toi". Je m'exécute. Une fois nu, le même Hédi Kacem m'ordonne de me pencher en avant, ordre accompli (devant un tortionnaire...) sans arrière pensée... vous imaginez la suite... Et ces messieurs de la flicaille de conclure "oh! t'es tellement habitué à te faire enculer..." et c'est une justification suffisante pour me cracher dans le cul... "Moi je t'enculerai pas, je t'enverrai un nègre" (comme si le noir est plus amoral que le tortionnaire blanc). Les mains attachées, et les genoux entre les mains le corps ainsi suspendu en déséquilibre entre les tables, ils commencent à me fustiger la plante des pieds à coup de fouet et de baton, pendant des heures interminables. Le seuil de la sensibilité est dépassé... les coups de fouet interfèrent avec les questions "Quelles sont tes relations avec telle organisation.. avec telle ambassade.. Je répondais "Je suis un militant démocrate non organisé"... "Moi je suis fasciste" me dit Hédi Kacem! Ce supplice devait finir après des moments interminables, mais les interrogatoires m'attendaient, où gifles et injures pleuvaient de tous cotés.

Deuxième témoignage: Le plus haut degré de la torture, ce n'est pas ce que vous pouvez subir physiquement mais c'est quand vous ne savez pas ce qu'on va faire de vous. Quand vous êtes face à face avec l'arbitraire le plus parfait. Dans les locaux de la police on a installé toute une mise en scène, tout un contingent policier?... toute une atmosphère pour torturer, psychologiquement et physiquement. A entendre raconter cela on ne peut pas sentir, on ne peut pas imaginer. Après toutes les menaces des flics dans les couloirs, après les intimidations franches et volontaires, les insultes (d'ailleurs cela ne vous touche pas), après les contradictions qui surgissent entre ce que vous dit le 1er et le 2ème, ou dans ce que vous dit la même personne... vous êtes enfin conduit à la cave. Au début vous vous dites: peut-être on va m'y enfermer... ou bien c'est dans la cave que se déroulent les interrogatoires. Des portes... des portes... des marches et des marches et puis une

sonnette. La petite porte s'ouvre et la "Cellulaire" vous attend. Vous y êtes conduit. Vite une cagoule tombe sur votre tête, vous annonçant la phase la plus sombre de votre péripétie tortuaire. "Ne bouge pas ... Ne crie pas" ordonne la voix de celui qui pose la cagoule. Tout ce que vous sentez c'est qu'il y a près de vous une personne dans les mêmes conditions que les vôtres. Des pieds montent avec vous. La cellulaire part et qui sait où ? ... La psychose commence.

Quand on est préalablement fatigué par un moyen ou un autre. Quand vous êtes conduit, là où vous ne savez pas ce qu'on va faire de vous, ou peut-être là où vous ne désirez pas être. Des questions, des questions. Sans réponses bien sûr. Au moment où vous essayez de voir dans l'horizon une réponse, votre regard butte contre le sombre, le noir de la cagoule et vous vous rendez compte que vous êtes dans une cellulaire, que vous êtes en plein arbitraire. Si bien qu'à un certain moment, vous devez vous considérer au delà de la mort, donc vous vous apprêtez à tout subir. Un sentiment étrange, on ne sent pas le trajet. Une heure de marche dont un quart d'heure de piste évaluée bien sûr au retour .. Une ferme ... Des arbres touchent la voiture. Arrivé, vous descendez ... des voix ... des bruits de chaînes ... des pelles grincent contre la terre.

- De quel bled viens-tu, ton nom, le nom de ton père ?

- Y, Y, Z ...

- Non ! menteur ce n'est pas vrai

Il faut se taire.

- Conduis-le", s'élève une voix. D'autres voix se querellent

- Où étais-tu ?

- J'ai été enterrer l'autre con qu'on vient d'achever.

- Et l'autre, tu l'as achevé aussi ?

Psychose ... C'est l'au delà.

A ce moment on peut se rendre compte, après une étincelle de réflexion, de la naïveté policière ... Petite auto-assurance ... de nouveau la psychose.

Après tout, ces gens-là sont capables "d'arracher la tête d'une personne comme on arrache un navet". La peur persiste, mais le courage aussi puisqu'on est devant un état de fait. Flatterment psychique. L'instinct de tout précipiter, vouloir brûler toutes les étapes ...

.. Où l'emènes-tu ?

- A la salle des opérations

Ce n'est pas un hôpital bien sûr.

Tour des couloirs, conduit dans une salle, assis sur une chaise ... Vous essayez de tricher, vous soulevez la cagoule. C'est une simple cuisine : deux tables, des couvertures par ci, par là ... Des cordes et une tige de fer que vous pouvez entendre tomber sur les carreaux en entrant dans la cuisine (salle des opérations). Des voix de gens encore (pardon des flics) parlent de : "chambre de lavage", "de chambre de savon", de "chambre de graissage"

Et puis un coup sur la tête. Vous ne savez pas d'où il vient. Toutes les régions de votre corps attendent leur sort. Une voix dicte : Salue-le, mets-le en boudin. Enroulé dans une couverture, trois ou quatre minutes de fouet. "Faites-le descendre dans le puits", des crix doux "au nom de Dieu". "Attention !" des marches, des marches et on sent enfin de compte que c'est une cave. Plusieurs pièces et au fond des chaînes attachées au mur, des clous, des ancrés. Ouf, la cagoule part et sur votre tête une potence, devant vous toutes les gueules habituelles de la DST, à ce moment on se rassure, ce n'est pas la police parallèle. Des questions, des mots en l'air, des coups, des coups, une voix dicte : "Vous devez tout dire, tes amis ont tout dit, ils ont tout dégueulé".

On vous remonte en haut dans la cuisine (salle des opérations). "Enlève tes vêtements", complètement nu, votre chemise sous une corde qui attache vos mains, pour ne pas laisser de traces. Les genoux entre les mains, la tige de fer vous suspend entre les deux tables. Deux tortionnaires (130 Kgs par personne) l'un avec un fouet, l'autre avec un baton commencent à vous fustiger. Des cris ... la douleur augmente ... les autres gueules regardent ... la douleur ... et puis le seuil est dépassé, on ne sent plus... On ne peut pas estimer le temps .. Tout ce que vous pouvez sentir ce n'est qu'après, vous ne pouvez pas marcher ... Fais des mouvements, des mouvements" et "remets tes vêtements" .. La cagoule retombe ... Nouvelle psychose et après une très grande promenade de couloirs, vous vous trouvez dans une petite pièce. L'interrogatoire commence. A travers tout l'interrogatoire, vous avez toutes les chances d'avoir unetannée de temps à autre. Si l'interrogatoire n'avance pas, vous retournez dans la "salle des opérations" de nouveau suspendu. Même cycle. Fait capital, tout se passe dans une villa, hors des locaux de la police